

# RAPPORT

**CETE de LYON**  
Centre d'Études  
Techniques  
de LYON

Département  
Laboratoire d'Autun

Affaire  
71082

## Cartes de bruit de type C pour la préparation du PPBE Commune de Charnay-lès-Mâcon

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 8 CETE, le Certu, le Cetmef et le Sétra fusionnent pour donner naissance au **Cerema** : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

- CETE : Centre d'études techniques de l'équipement
- Certu : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
- Cetmef : Centre d'études techniques maritimes et fluviales
- Sétra : Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



# Cartes de bruit de type C pour la préparation du PPBE

Commune de Charnay-lès-Mâcon

Date	Version	Commentaires
16/12/13	v1	



## Département Laboratoire d'Autun

1 Boulevard Bernard Giberstein  
ZI de Saint Andoche - BP 141  
71404 AUTUN CEDEX

Tél.: +33 (0)3 85 86 67 67 - Fax.: +33 (0)3 85 86 67 79

Courriel : [dla.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dla.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr)

## Récapitulatif de l'affaire

Client : MONTERNOT Michaël  
DDT 71  
37 boulevard Henri Dunant  
CS 80140  
71040 MACON Cedex

Objet de l'étude : Cartes de bruit de type C pour la préparation du PPBE - Commune de Charnay-lès-Mâcon

Résumé de la commande : La Directive Européenne 2002/49/CE déclinée en droit français impose la réalisation de Cartes Stratégiques de Bruit et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur les infrastructures portant un fort trafic. A l'échéance 2012/2013, les voies routières concernées sont celles supportant un trafic > 8200véhicules/ jour.

Référence dossier : Affaire 71082

Offre : Devis N° 71 2013 D 66

Accord client :

Diffusion/Archivage : Confidentiel – Documentation CETE de Lyon

Chargé d'affaire : Franck VANDEPUTTE –Département Laboratoire d'Autun –  
Tél. +33 (0)3 85 86 67 67 / Fax +33 (0)3 85 86 67 79  
Courriel : [franck.vandeputte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:franck.vandeputte@developpement-durable.gouv.fr)

Constitution de l'équipe :

Mots Clés : Developpement Durable, Ecologie, Risques Naturels, Risques Technologiques, Infrastructures, Transports, Sécurité Routière, Energie, Climat

ISRN :

## Liste des destinataires

Contact	Adresse	Nombre - Type
MONTERNOT Michaël	DDT 71 37 boulevard Henri Dunant CS 80140 71040 MACON Cedex	1 ex électronique

**Résumé : Ce document présente l'ensemble des infrastructures cartographiées sur le territoire de la commune. Il sert à faciliter l'appropriation des cartes de bruit par la commune pour rédiger le PPBE. Il n'est pas un document officiel ni une partie des arrêtés des cartes de bruit.**

# Sommaire

1 -	<a href="#">Introduction</a>	5
1.1	<a href="#">-Le PPBE communal</a>	5
1.2	<a href="#">-Les cartes C et la zone de dépassement de seuil</a>	5
2 -	<a href="#">RFF ligne 752000 (PPBE État)</a>	7
3 -	<a href="#">N79 (PPBE État)</a>	8
4 -	<a href="#">A6 (PPBE État)</a>	9
4.1	<a href="#">-A6, vue générale</a>	9
4.2	<a href="#">-A6 Bois d'Alier</a>	10
4.3	<a href="#">-A6, Giroux</a>	11
5 -	<a href="#">VC 40 rue de la Chapelle (PPBE Commune)</a>	12

# Commune de Charnay-lès-Mâcon

## 1 - Introduction

### 1.1 - Le PPBE communal

Ce document présente sur le territoire de la commune l'ensemble des infrastructures concernées par les cartes stratégiques du bruit. Les cartes de type C sont présentées dans une mise en page destinée à permettre le repérage des situations de dépassement de seuil. **Il s'agit de faciliter l'appropriation des cartes de bruit de type C par la commune pour rédiger le PPBE.** Ceci n'est pas un document officiel ni une partie des arrêtés des cartes de bruit.

Les données à la base des cartes du bruit de Saône-et-Loire, les estimations de l'exposition de la population et des établissements sensibles figurent dans le rapport du Bureau d'études Acouplus<sup>1</sup>. Nous ne les reprenons pas ici. Acouplus a précisé les hypothèses de calcul, l'origine des données, le logiciel de modélisation de l'émission et de la propagation acoustique (CadnaA). Les cartes de bruit sont un repérage à grande échelle des situations sensibles. La situation présentée est celle de l'année 2010 en fonction des données qui étaient accessibles ou fournies par les gestionnaires.

Le PPBE communal grandes infrastructures n'est pas un PPBE d'agglomération de plus de 100 000 habitants. Il ne porte pas sur les industries et l'ensemble des infrastructures routières et ferroviaires sans seuil de trafic. Il s'apparente à la forme des PPBE grandes infrastructures réalisés par l'État.

Le PPBE communal ne sélectionne qu'une partie du réseau communal. Il doit porter sur les voies communales cartographiées en tant que grandes infrastructures de plus de 3M véh/an ou 8200 véh/jour.

La commune a une connaissance de son territoire, de la population et des déplacements qui lui permettra d'affiner les résultats des cartes.

Les actions de protection contre le bruit peuvent nécessiter des études plus détaillées.

Le PPBE étant public, la commune peut juger utile de situer les axes routiers bruyants des autres gestionnaires et leurs réponses à ses questionnements. La commune doit présenter l'historique de l'action contre le bruit et les nouvelles actions prévues. C'est l'occasion de mettre en valeur les actions de la municipalité.

Un modèle de PPBE petite collectivité grandes infrastructures est joint au dossier.

### 1.2 - Les cartes C et la zone de dépassement de seuil

Les cartes de type C représentent les zones de dépassement de seuil.

Indicateur de bruit	Couleur RVB des cartes C	Valeurs de dépassement de seuil en dB(A)	
		Route ou LGV	Voie ferrée conventionnelle
Lden (jour, soir, nuit)	R255 V106 B0	68 dB(A)	73 dB(A)
Ln (nuit)	R225 V0 B220	62 dB(A)	65 dB(A)

1 Cartes du bruit des réseaux routiers départemental et communal dont le trafic dépasse 3 millions de véhicules par an dans les départements de la Bourgogne, Département de la Saône-et-Loire Réf. 110815

Sauf rares exceptions, la zone de dépassement de seuil la plus large est celle qui est tracée dans :

- la carte C LDEN jour-soir-nuit (orange) pour les routes et la LGV seuil Lden 68 dB(A). Le trafic de jour est nettement supérieur à celui de nuit.
- la carte C Ln nuit (rose) pour les voies ferrées classiques seuil Ln 65dB(A). Le trafic de nuit est le plus pénalisant avec des trains plus anciens de marchandises notamment.

Pour simplifier le repérage nous choisissons donc de présenter une seule zone, celle qui à l'emprise la plus large.

Les cartes figurant ci-après sont un empilage de plusieurs couches :

- les cartes de bruit de dépassement de seuil produites par Acouplus (Cartes C Lden, sauf pour les voies ferrées classiques Cartes C Ln)
- des fonds de cartes issus des données récentes de l'IGN disponibles sous Géoref (BD ORTHO® ou SCAN 25®, BD TOPO®).

Ces cartes sont réunies dans un répertoire sous forme d'images jpeg géo-référencées consultables sous un logiciel de photo ou de SIG.

La Commune de Charnay-lès-Mâcon est traversée par les infrastructures cartographiées suivantes :

RFF ligne 752000, N79, A6, V0040 (rue de la Chapelle).

## 2 - RFF ligne 752000 (PPBE État)

La zone de dépassement de valeurs limites de la ligne TGV n'intersecte aucune habitation.



### 3 - N79 (PPBE État)

La zone de dépassement de seuil de la RN 79 n'intersecte que des entrepôts.



## 4 - A6 (PPBE État)

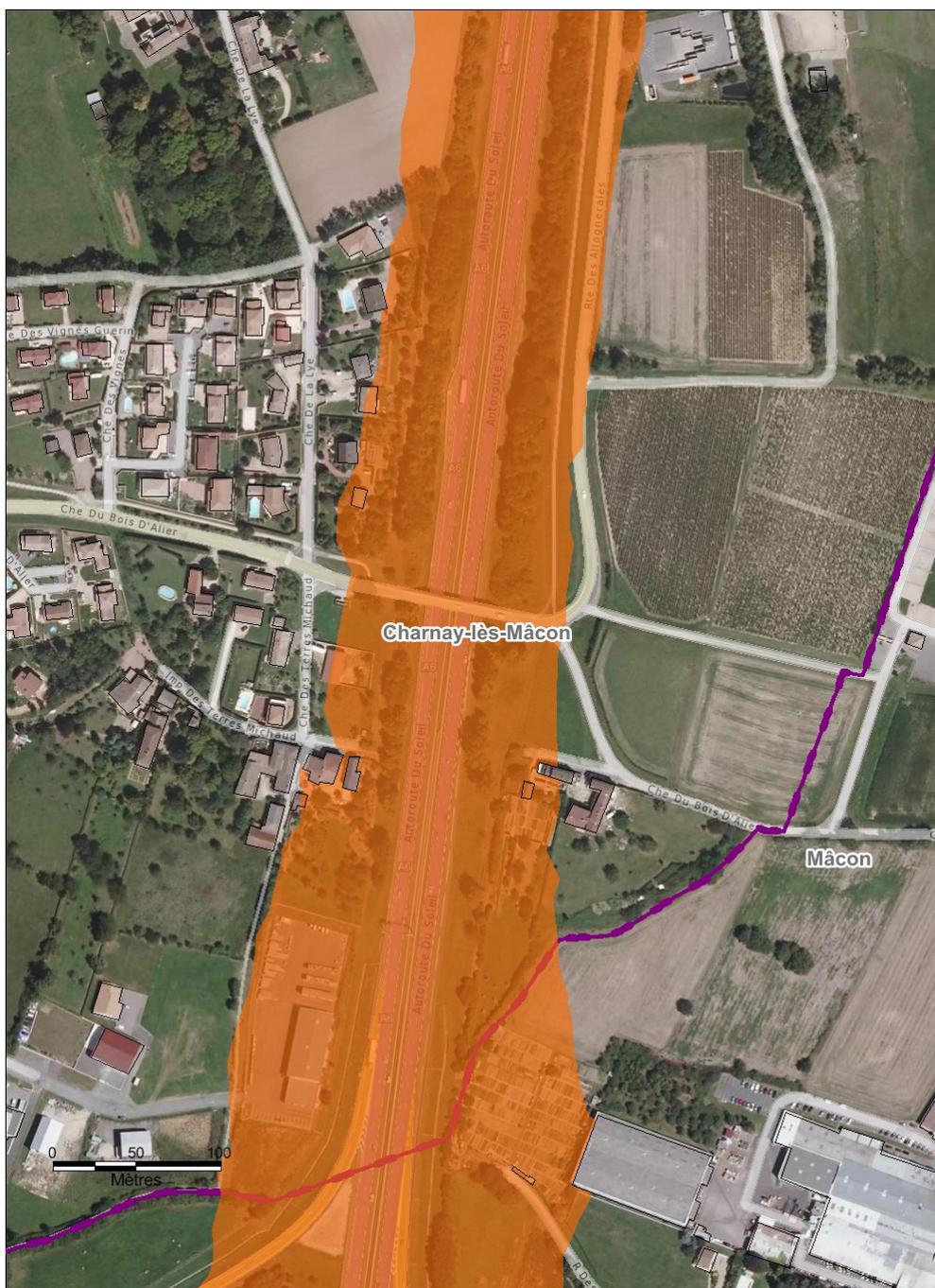
### 4.1 - A6, vue générale

La zone de dépassement des seuils intersekte de nombreux bâtiments.



## 4.2 - A6 Bois d'Alier

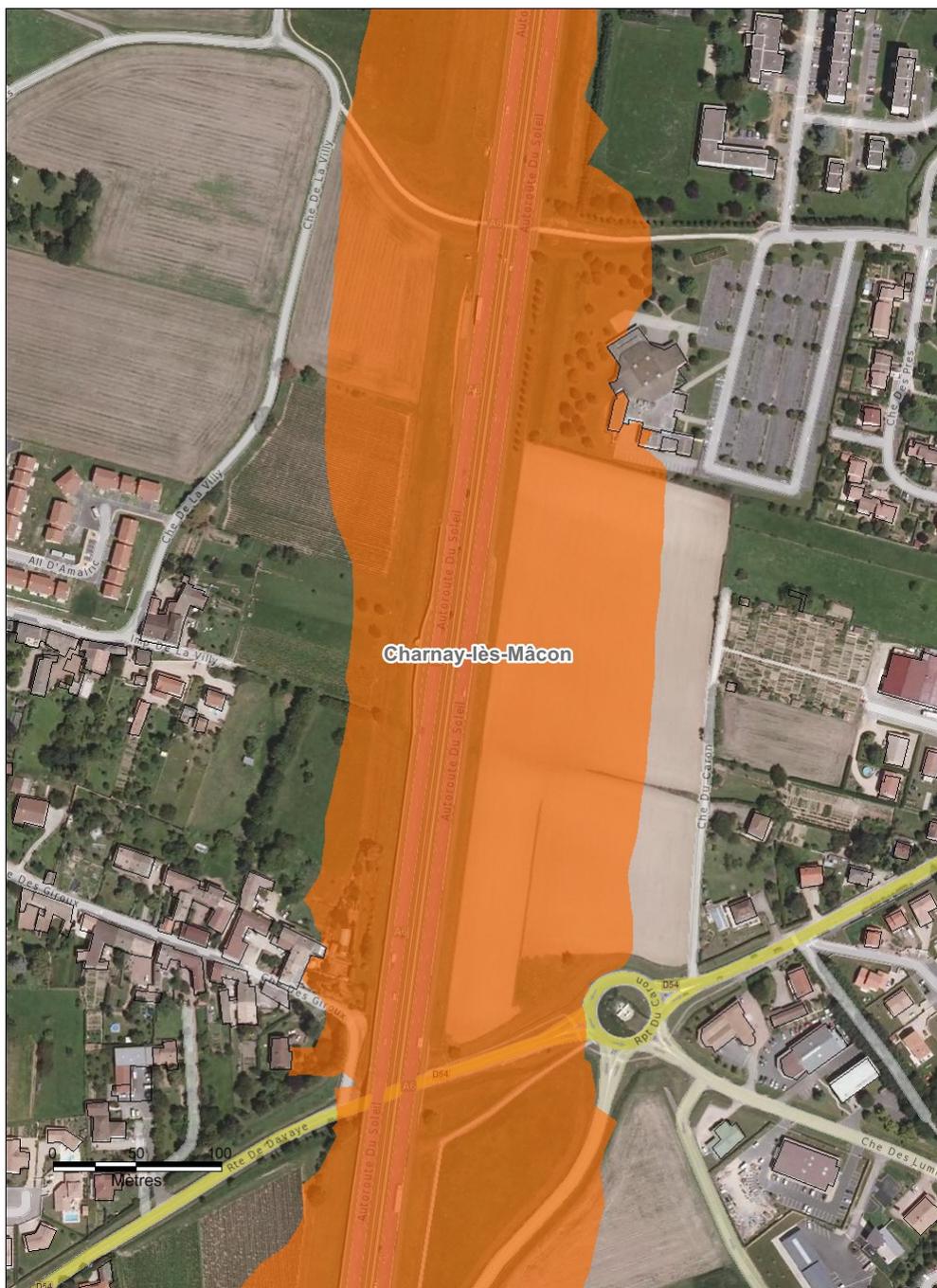
Près du chemin du Bois d'Alier, plusieurs habitations intersectent la zone de dépassement de seuil. Il n'y a pas d'écran anti-bruit, l'autoroute est en léger contrebas.



## 4.3 - A6, Giroux

Près du chemin des Giroux, deux habitations intersectent la zone de dépassement de seuil. Un écran acoustique borde l'autoroute.

Chemin de la Verchère, la salle de la Verchère près de la gendarmerie est dans la zone de dépassement de seuil. Un merlon borde l'autoroute.



## 5 - VC 40 rue de la Chapelle (PPBE Commune)

La rue de la Chapelle est cartographiée, mais la zone de dépassement de seuil est limitée à l'emprise de la chaussée. Elle n'intersecte aucun bâtiment.



Rédigé, le 18/12/2013

Le chargé d'études

**signé**

Franck VANDEPUTTE

Vu et vérifié, le 18/12/2013

Le responsable de l'unité AEG

**signé**

Laëtitia LACOUTURE

Vu et approuvé, le 18/12/2013

Le Directeur du DLA

**signé**

Eric JANOT



**CETE de Lyon**  
25 avenue François Mitterrand  
CS 92803  
69674 BRON Cedex  
Tél. : 04 72 14 30 30  
Fax : 04 72 14 30 35  
[CETE-Lyon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:CETE-Lyon@developpement-durable.gouv.fr)

Département Laboratoire d'Autun  
1 Boulevard Bernard Giberstein  
ZI de Saint Andoche - BP 141  
71404 AUTUN CEDEX  
Tél. : +33 (0)3 85 86 67 67  
Fax : +33 (0)3 85 86 67 79  
[dla.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dla.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr)

